

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 3 décembre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Hanotin, M. Taïbi, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 12-01 du 3 décembre 2020

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES DE L'ACTION SOCIALE » (GAPAS), RELATIVE À L'HABILITATION À L'AIDE SOCIALE DÉPARTEMENTALE ET AU FINANCEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL MÉDICALISÉ (EAM) DE JOUR À MONTFERMEIL.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté conjoint initial n°2017-210 du Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France du 10 juillet 2017, autorisant l'association GAPAS à créer un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de 35 places à Noisy-le-Grand,

Vu l'arrêté conjoint 2019-284 et 2020-211 du 20 décembre 2019 autorisant le fonctionnement d'un Établissement d'accueil médicalisé (EAM) de jour de 18 places pour personnes présentant des troubles du spectre autistique et des personnes présentant une déficience visuelle grave sur la commune de Montfermeil, géré par le GAPAS,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**



- APPROUVE la convention à conclure avec l'association GAPAS, dont projet ci-annexé, relative à l'habilitation à l'aide sociale de l'EAM de jour, situé au 26 avenue Galle à Montfermeil (93370), établissement géré par cette association ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*